



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/105
20 janvier 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

SERVICES CONSULTATIFS ET COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE
DES DROITS DE L'HOMME

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1	3
I. LE PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE EN 1999	2 – 48	3
A. Grandes orientations.....	2 – 4	3
B. Examen des activités de coopération technique à l'échelle du système dans le domaine des droits de l'homme	5 – 8	3
C. Définition, formulation, examen et approbation	9 – 16	5
D. Modalités d'exécution.....	17 – 24	6
E. Suivi, évaluation et enseignements	25 – 27	9
F. Domaines d'activité	28 – 42	9
G. Intégration des questions d'équité entre les sexes et des questions concernant les droits économiques, sociaux et culturels dans le programme de coopération technique	43	13
H. Gestion, administration et financement.....	44 – 48	13
II. LES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EN 199949 – 68	14	
A. Projets achevés	49	14
B. Projets en cours d'exécution	50 – 58	16
C. Projets de coopération technique à un stade avancé de formulation	59 – 65	33
D. Nouvelles demandes reçues.....	66 – 68	35
Annexe : Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique		36

Introduction

1. Dans ses résolutions 1998/57 et 1999/73, la Commission des droits de l'homme a demandé à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de présenter à la Commission, à sa cinquante-sixième session, un rapport analytique sur les progrès réalisés et les résultats obtenus, mais aussi sur les obstacles rencontrés, dans l'exécution du programme de services consultatifs et de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme ainsi que sur le fonctionnement et la gestion du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. Le présent rapport donne suite à cette demande.

I. LE PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE EN 1999

A. Grandes orientations

2. Le programme de coopération technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme vise à aider les pays à promouvoir et protéger tous les droits de l'homme aux niveaux national et régional en harmonisant les législations, les orientations et les pratiques nationales avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme et en mettant en place durablement les capacités nationales nécessaires pour appliquer ces normes et assurer le respect des droits de l'homme.

3. Le programme est exécuté à la demande du gouvernement concerné. Les projets sont formulés et réalisés avec la participation la plus large possible de tous les secteurs de la société, y compris la société civile, les institutions nationales, ainsi que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le programme est exécuté compte tenu des objectifs de développement nationaux et dans le cadre des programmes nationaux et de l'assistance fournie, de manière coordonnée, par le système des Nations Unies en vue de la réalisation desdits objectifs.

4. Parmi les domaines d'action clefs qui ont été définis par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour la période 1999-2001, les suivants sont particulièrement pertinents aux fins du programme de coopération technique : développement des capacités nationales en vue de promouvoir les stratégies et les structures en faveur des droits de l'homme; éducation dans le domaine des droits de l'homme; nouvelle approche en vue de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement; lutte contre le racisme; droits des peuples autochtones; trafic des femmes et des enfants, équité entre les sexes et droits des femmes; droits de l'enfant; droit humanitaire et droits de l'homme; droits de l'homme et activités des entreprises; et élaboration d'une politique pour les activités futures dans le domaine des droits de l'homme et renforcement des activités actuelles.

B. Examen des activités de coopération technique à l'échelle du système dans le domaine des droits de l'homme

5. Conformément à la recommandation formulée par le Secrétaire général dans son rapport "Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes" (A/51/950 et additifs), la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, en coopération avec les organismes et programmes des Nations Unies, a procédé à une analyse de l'assistance technique fournie par les entités des Nations Unies dans des domaines liés aux droits de l'homme, afin de formuler des propositions

en vue d'améliorer à la fois la complémentarité des activités et les réponses aux besoins des États Membres.

6. Les conclusions fondamentales de cette analyse sont les suivantes :

a) Les États Membres sont de plus en plus intéressés par les activités d'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme. Une réponse à l'échelle du système des Nations Unies s'impose donc;

b) Outre le programme des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, de plus en plus d'organismes et de programmes proposent une assistance dans des domaines liés aux droits de l'homme : développement durable, bonne gestion des affaires publiques, primauté du droit, ressources humaines, protection des groupes vulnérables, prévention/résolution des conflits et mesures de confiance. Pour presque toutes les entités ayant fourni des renseignements, il existait des liens étroits entre les fonctions que leur assignait leur mandat et les droits de l'homme;

c) Les organismes et programmes des Nations Unies sont de plus en plus intéressés par la méthodologie à suivre dans le domaine des droits de l'homme. Certains appliquent l'"approche fondée sur le respect des droits de l'homme" dans leurs propres activités, en particulier pour les projets de développement durable. Il reste, toutefois, beaucoup à faire pour arriver dans l'ensemble du système des Nations Unies à une approche uniforme fondée sur le respect des droits de l'homme;

d) Les organismes et programmes partagent unanimement la conviction que la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme exige une concertation étroite à l'échelle du système, l'échange d'information et d'expertise et une coordination plus systématique afin de tirer pleinement parti du potentiel existant. En complément, il faut des mesures d'organisation et des activités de formation à l'échelle du système, selon qu'il convient et compte tenu du fait que l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme s'intègre dans l'action globale du système des Nations Unies pour répondre aux besoins des pays;

e) La coopération et la coordination devraient être renforcées, tant au niveau du Siège qu'à celui des pays. L'importance de ce dernier élément est aujourd'hui largement reconnue. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui comprend des mécanismes tels que le bilan commun de pays et les notes de stratégie de pays, devrait devenir un moyen important d'améliorer la coopération et la coordination en matière d'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme.

7. Il est recommandé dans l'analyse que la Haut-Commissaire aux droits de l'homme organise au niveau régional des ateliers réunissant les partenaires du système des Nations Unies pertinents. Ces ateliers devraient porter sur les politiques et les mesures concrètes propres à assurer une approche cohérente des questions des droits de l'homme, l'élaboration de méthodes de travail et de modalités de coopération appropriées, le renforcement des capacités de fournir une assistance dans le domaine des droits de l'homme, l'utilisation plus efficace des ressources disponibles et, par conséquent, les réponses appropriées face aux besoins réels sur le terrain.

8. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a commencé à donner effet à ces recommandations en organisant des consultations interinstitutions à Genève et en formant un groupe de travail interinstitutions chargé de préparer un programme de suivi, y compris les activités aux niveaux du Siège et des régions.

C. Définition, formulation, examen et approbation

9. Le programme de coopération technique du Haut-Commissariat aux droits de l'homme est élaboré et exécuté selon une procédure établie, qui comporte les phases suivantes : demande, évaluation des besoins, formulation du projet, examen, approbation, exécution, suivi, évaluation.

10. Demande. L'initiative des projets de coopération technique est prise au niveau national par le gouvernement intéressé qui en fait officiellement la demande.

11. Évaluation des besoins. Après réception de la demande, la faisabilité du projet est étudiée, compte tenu des recommandations des organes et mécanismes des Nations Unies compétents dans le domaine des droits de l'homme, et aussi des recommandations pertinentes des organes et mécanismes des Nations Unies et des ressources disponibles. Si la décision est positive, une mission d'évaluation des besoins est en général envoyée dans le pays afin de définir les domaines devant bénéficier en priorité d'un éventuel projet dans le domaine des droits de l'homme. L'équipe d'évaluation rencontre toutes les parties intéressées, tant gouvernementales que non gouvernementales, ainsi que les organismes des Nations Unies et autres organismes actifs dans des domaines ayant un lien avec les droits de l'homme, et elle recueille toute la documentation et tous les textes législatifs pertinents disponibles. Le rapport qu'elle établit contient une analyse et une évaluation des besoins recensés ainsi que des propositions concernant l'action à mener. Cette évaluation est indispensable pour élaborer des projets qui soient adaptés aux besoins particuliers du pays demandeur.

12. Formulation du projet. Un projet de coopération technique est formulé en fonction des priorités dégagées et selon la disponibilité des ressources. Dans le cadre du programme il est recherché des partenariats propres à favoriser le changement. Le dialogue conduit permet de définir le projet dans les limites de la mission, des buts et objectifs et des priorités du Programme ainsi que des ressources financières limitées qui lui sont allouées. Si des informations supplémentaires sont nécessaires ou si de plus amples discussions s'imposent pour affiner la stratégie du projet, une mission chargée de formuler le projet peut être effectuée. Techniquement, les projets sont formulés suivant la méthode du cadre logique, en cernant avec précision le contexte national et les spécificités du pays en matière de droits de l'homme, les besoins à satisfaire et les problèmes à résoudre dans le domaine, les solutions qu'offre le projet, les bénéficiaires cibles (directs et indirects) et les objectifs, résultats, produits, activités, contributions et risques, immédiats et à long terme du projet, et en définissant et mettant au point des indicateurs permettant de mesurer son impact.

13. Examen interne. En décembre 1998, le Comité d'examen des projets a été mis en place en tant qu'organe subsidiaire du Comité supérieur des politiques. Le Comité d'examen des projets est le mécanisme à travers lequel le Haut-Commissariat, à un niveau de responsabilité élevé, suit les résultats obtenus, fournit des orientations et contrôle, au plan interne, ses activités concrètes. Le Comité d'examen des projets examine les nouveaux projets et leurs modifications, afin de préciser

les aspects suivants et de formuler les recommandations pertinentes : adéquation des principes, objectifs et activités du projet proposé par rapport aux mandats et aux priorités du Haut-Commissariat, et résultats escomptés dans les domaines que le projet entend couvrir; adéquation et efficacité de la gestion du projet et arrangements institutionnels et arrangements pour sa mise en œuvre; justification du financement requis, en fonction des priorités et des ressources effectives du Haut-Commissariat; et intérêt spécial éventuellement présenté par le projet pour le Haut-Commissariat en termes d'enseignements à tirer du point de vue de l'action, de reproductibilité, d'innovations et de risques.

14. Un an après sa mise en place, le Comité d'examen des projets a démontré son utilité en tant qu'outil de gestion. Il a favorisé la planification ainsi que les débats de politique opérationnelle et la coopération dans l'ensemble des structures du Haut-Commissariat; des critères et des politiques pour la préparation des propositions de projet ont été élaborés. Il reste toutefois des améliorations à apporter. Il conviendrait, notamment, d'améliorer l'examen préliminaire des propositions et de procéder à des consultations internes plus poussées avant que les projets soient présentés au Comité. Les efforts faits pour élaborer des critères de choix des priorités et mettre au point des stratégies régionales devraient être poursuivis et renforcés.

15. Examen externe. Les projets font également l'objet d'un examen externe par le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. Depuis la mise en place du Comité d'examen des projets pour assurer les fonctions d'examen et d'évaluation internes (mesure recommandée par le Conseil d'administration), celui-ci peut consacrer davantage de temps aux autres aspects de son large mandat (résolution 1993/87 de la Commission), notamment en formulant des avis sur la programmation à long terme aux fins du programme de coopération technique du Haut-Commissariat.

16. Approbation. L'approbation finale du projet incombe au Haut-Commissaire, pour ce qui concerne le Haut-Commissariat, et au gouvernement intéressé; elle est officialisée par la signature du descriptif du projet.

D. Modalités d'exécution

1. Approche régionale et cadres régionaux

17. Tout progrès, s'agissant de la promotion et de la protection des droits de l'homme, passe nécessairement par le renforcement des capacités nationales. Le Haut-Commissariat ne peut cependant pas être présent dans tous les pays intéressés par des projets de coopération technique. C'est pourquoi il a conçu une approche régionale/sous-régionale afin d'appuyer efficacement les efforts nationaux. Les initiatives prises à ce titre permettent de tirer parti de l'expertise et des meilleures pratiques des pays en situation comparable, facilitent la coopération entre pays voisins et ouvrent l'accès aux ressources internationales de manière ciblée et, par conséquent, plus efficace. Il convient d'associer à la mise au point des cadres régionaux/sous-régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme les instances gouvernementales; les parlements; la société civile; les organisations internationales, en particulier celles du système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales.

Tels que conçus, ces cadres ne sont pas des structures nouvelles, mais une combinaison d'initiatives diverses aux niveaux régional/sous-régional, dont la forme spécifique peut varier d'un cas à l'autre, essentiellement en fonction des besoins locaux. Ce concept flexible devrait faciliter la coopération intergouvernementale, intensifier l'échange de données d'expérience et promouvoir les meilleures pratiques entre pays dans des situations comparables, afin d'aboutir à l'élaboration de politiques et de programmes communs et de relier les divers secteurs de la société civile. Le Haut-Commissariat a déjà une certaine expérience, surtout dans la région de l'Asie et du Pacifique où les activités comprennent des ateliers annuels, l'échange des meilleures pratiques et données d'expérience, des consultations et la désignation d'un conseiller régional pour les normes internationales dans le domaine des droits de l'homme. En novembre 1999, le Haut-Commissariat, en coopération avec le Gouvernement équatorien, a organisé à Quito un atelier régional sur la promotion et la protection des droits de l'homme qui a adopté un programme-cadre de coopération technique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

2. Gestion des projets

18. Les projets couvrant un seul domaine d'activité ou quelques domaines seulement, ou devant être exécutés en peu de temps, sont souvent conduits par le responsable de secteur du Haut-Commissariat à Genève uniquement ou avec un appui administratif minimum d'un bureau de pays du PNUD. Les projets de nature plus complexe, ou dont la mise en œuvre est plus longue, sont souvent exécutés avec l'aide des antennes sur le terrain pour les droits de l'homme, qui représentent le Haut-Commissariat ou sont partie prenante à des opérations plus vastes du système des Nations Unies.

19. En 1999, outre les antennes sur le terrain pour la coopération technique en Afrique australe, en Afrique du Sud, en El Salvador, au Guatemala, en Mongolie, en Palestine et au Togo, en place depuis plusieurs années, de nouvelles antennes ont été établies en Afghanistan, en Azerbaïdjan, en Indonésie et en Ouganda. Le bureau sous-régional de Pretoria a continué d'exécuter et d'appuyer les activités au niveau régional ainsi que dans divers pays de la région de l'Afrique australe. En Afghanistan, l'antenne sur le terrain, qui est rattachée au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à Islamabad, a pour mission d'aider les autres organismes des Nations Unies à intégrer la composante des droits de l'homme dans leurs programmes d'assistance. Plusieurs antennes sur le terrain du Haut-Commissariat ayant des mandats mixtes de suivi et de coopération technique ont réalisé elles aussi des programmes et activités en Abkhazie (Géorgie), en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Burundi, au Cambodge, en Croatie, au Libéria, dans la République démocratique du Congo et en Sierra Leone.

20. Des représentants de toutes les antennes sur le terrain ayant un mandat en matière de coopération technique ont participé à la deuxième réunion des antennes sur le terrain du Haut-Commissariat, tenue à Genève en septembre 1999. La réunion incluait une session sur le thème "Technical cooperation: sustainable development of human rights capacity". Sur la base des leçons tirées de l'évaluation, en 1999, de deux programmes à long terme du Haut-Commissariat en El Salvador et au Togo, les participants ont examiné des questions telles que le caractère durable des résultats obtenus grâce à l'action du Haut-Commissariat dans ces deux pays, les meilleures pratiques possibles pour développer de façon durable les capacités nationales à travers des projets de coopération technique et l'analyse des conditions susceptibles de faciliter ou d'entraver l'aboutissement des programmes de coopération technique. La session comprenait également un

débat sur les objectifs et l'impact des initiatives régionales dans le domaine de la coopération technique, les relations entre les programmes régionaux et les programmes de pays et les possibilités d'associer les antennes sur le terrain à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes régionaux, à la lumière des programmes régionaux de coopération technique menés récemment par le Haut-Commissariat.

3. Partenariats avec les organismes et programmes des Nations Unies

21. En renforçant la collaboration avec les autres acteurs du système des Nations Unies en vue de l'exécution des activités de coopération technique, on peut accroître l'impact de celles-ci et utiliser plus efficacement les ressources. Cette coopération est particulièrement étroite avec le PNUD, sur la base du mémorandum d'accord en vigueur entre les deux parties. À preuve le programme HURIST, lancé en commun en vue du renforcement des droits de l'homme et destiné à appuyer la mise en œuvre de la politique du PNUD en matière de droits de l'homme, telle qu'elle figure dans le domaine directif intitulé "Intégrer les droits de l'homme au développement humain durable". Ce programme est principalement conçu pour mettre à l'épreuve des principes directeurs et des méthodes et définir les meilleures pratiques et possibilités de formation permettant de constituer des capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'homme et d'intégrer les droits de l'homme à la programmation du développement. Ce programme contribue aussi au débat international sur les principaux domaines intéressant les droits de l'homme, notamment les conséquences économiques et sociales de la mondialisation. Il apporte un concours aux bureaux de pays du PNUD auxquels les gouvernements demandent une assistance dans le domaine des droits de l'homme et, d'une manière générale, aide le PNUD à mieux intégrer la notion de droits de l'homme dans ses activités.

22. Une autre initiative concertée est le projet d'aide collective aux communautés (projet ACT), lancé en 1998 en tant que contribution concrète à la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce projet, qui privilégie une approche participative, met en valeur le rôle de la société civile dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Le projet ACT a pour objectifs à long terme de permettre à des gens de s'impliquer activement, au niveau local, dans les efforts en faveur du respect des droits de l'homme et de renforcer les partenariats entre le système des Nations Unies et les groupes locaux qui s'occupent des droits de l'homme. Ce projet apporte un appui aux institutions et aux organisations non gouvernementales ainsi qu'aux particuliers à l'origine d'initiatives en matière de droits de l'homme, par le biais de "microsubventions" d'un montant maximum de 3 000 dollars É.-U. Le projet ACT est financé par la Fondation pour les Nations Unies/le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

23. Le Haut-Commissariat exécute aussi actuellement des projets de coopération technique aux niveaux national, régional ou mondial en étroite coopération avec d'autres organismes et programmes des Nations Unies, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la Division de la promotion de la femme – au secrétariat –, le Département des opérations de maintien de la paix, l'École des cadres des Nations Unies et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (voir également le paragraphe 5).

4. Coopération hors du cadre du système des Nations Unies

24. Le programme cherche à coopérer aussi avec des partenaires n'appartenant pas au système des Nations Unies comme l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation des États américains (OEA), l'Institut interaméricain des droits de l'homme, l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine, la Commission andine de juristes, etc. En Abkhazie (Géorgie) par exemple, il existe un bureau conjoint du Haut-Commissariat et de l'OSCE qui est chargé, entre autres, d'exécuter un projet de coopération technique.

E. Suivi, évaluation et enseignements

25. Suivi. L'avancement de l'exécution du projet est évalué en continu par les responsables de secteur, par le Comité d'examen des projets et par les missions de suivi du projet, impliquant de larges consultations avec tous les homologues nationaux et internationaux. Ce suivi, qui passe par un examen de la stratégie adoptée dans le cadre du projet, permet de faire les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs du projet et pour répondre aux besoins du pays dans le domaine des droits de l'homme.

26. Évaluation. L'évaluation finale permet de déterminer l'utilité et l'efficacité des activités au titre du projet. Elle a aussi pour objet de déterminer la durabilité du projet, en particulier du point de vue de son impact sur la situation des droits de l'homme dans le pays concerné eu égard spécifiquement aux secteurs et aux problèmes visés. Il est de plus en plus fait appel, pour l'évaluation des projets, au Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique et à des consultants indépendants.

27. Enseignements. Les conclusions de l'évaluation fournissent des informations fiables sur l'expérience acquise antérieurement, ce qui permet d'améliorer les activités futures du programme de coopération technique du Haut-Commissariat. Ces enseignements, qui sont l'expression ultime des résultats de l'évaluation, devraient mettre en lumière les aspects positifs et négatifs au niveau de la définition, de l'élaboration et de la gestion des projets qui ont affecté les résultats et l'impact de ces derniers. Ils devraient donc constituer la base des recommandations de politique. Cette étape cruciale du cycle de projet, qui demeure une faiblesse du programme, mérite d'être améliorée. Le problème tient, en partie, au fait qu'il est clairement difficile de mesurer l'impact direct des projets et programmes de coopération technique sur le respect des droits de l'homme.

F. Domaines d'activité

28. Le programme de coopération technique apporte une assistance dans des domaines d'activité très divers, présentés succinctement ci-dessous (voir aussi la section II.B du rapport, qui contient des renseignements sur des projets spécifiques).

1. Institutions nationales pour les droits de l'homme

29. Un objectif important du programme de coopération technique est de coordonner et renforcer le rôle que peuvent jouer les institutions nationales dans la promotion et la protection

des droits de l'homme. À cet effet, il a été conçu des matériels de formation et un manuel à l'intention des personnes intervenant dans la mise en place et le fonctionnement de ces institutions nationales. En outre, il a été organisé des séminaires et des ateliers en vue de fournir à des agents de l'État des informations sur la structure et le fonctionnement de ces organes et de développer leurs compétences dans le domaine. À travers ces activités, on a également favorisé l'échange d'informations et de données d'expérience concernant la mise en place et le fonctionnement des institutions nationales pour les droits de l'homme. Il a été offert à quelque 30 pays une coopération directe pour renforcer ces institutions ou les créer. On trouvera des informations plus complètes et plus détaillées dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/54/336).

2. Administration de la justice

30. Le programme comporte des stages de formation à l'intention des juges, des avocats, des membres du parquet et des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ainsi que des agents de la force publique. Ces stages ont pour objet de familiariser les participants avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme intéressant l'administration de la justice; de favoriser l'adoption de procédures humaines et efficaces, dans le cadre pénal et judiciaire, dans une société démocratique; et d'apprendre aux formateurs à inclure ces informations dans leurs propres activités. Les stages à l'intention des juges, avocats, magistrats et membres du parquet traitent notamment des thèmes suivants : systèmes internationaux de protection des droits de l'homme; indépendance des juges et des avocats; normes relatives aux droits de l'homme applicables dans le cadre des enquêtes criminelles, au moment de l'arrestation et durant la détention provisoire; éléments d'un procès équitable; justice pour mineurs; protection des droits des femmes dans l'administration de la justice; et droits de l'homme et états d'exception.

31. Les stages de formation à l'intention des agents de la force publique couvrent eux aussi des sujets très divers, notamment : normes internationales pertinentes en matière de droits de l'homme; prescriptions et principes énoncés dans le code de conduite des fonctionnaires de police dans les pays démocratiques; usage de la force et des armes à feu par les forces de l'ordre; protection contre la torture et autres traitements ou châtiments inhumains; méthodes d'interrogatoire efficaces dans le respect de la loi et des règles de l'éthique; respect des droits de l'homme au moment de l'arrestation et durant la détention provisoire; et statut légal et droits de l'accusé.

3. Assistance en faveur de réformes constitutionnelles et législatives

32. Il est apporté une assistance pour mettre en conformité la législation nationale avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Cette assistance peut consister à fournir des services d'experts, à organiser des conférences, à fournir des informations et de la documentation sur les droits de l'homme, à aider à l'élaboration des lois ou à appuyer des campagnes d'information visant à assurer la participation de tous les secteurs de la société aux activités normatives. Cette composante du programme prévoit une assistance concernant le droit constitutionnel; les codes pénaux et codes de procédure pénale; les règlements pénitentiaires; les lois sur la protection des minorités; les lois réglementant la liberté d'expression, d'association et de réunion; les lois sur l'immigration et la nationalité; les lois relatives à la pratique judiciaire et

juridique; la législation en matière de sécurité; et en général toute loi susceptible d'affecter, directement ou indirectement, le respect des droits de l'homme consacrés au niveau international.

4. Parlements nationaux

33. Les projets entrepris en coopération avec les parlements nationaux portent, entre autres, sur la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'information sur d'autres législations nationales dans le domaine des droits de l'homme, le rôle des comités parlementaires pour les droits de l'homme et, en général, le rôle des parlements dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

5. Forces armées

34. Le programme a exécuté un certain nombre d'activités de formation sur les normes en matière de droits de l'homme à l'intention des membres des forces armées. Le but recherché est de mieux faire comprendre l'importance et la pertinence des notions d'état de droit et de droits de l'homme dans les activités des forces armées, ainsi que leur rôle dans un État démocratique.

6. Assistance dans le domaine électoral

35. Cette composante prévoit la préparation de principes directeurs pour l'analyse des lois et procédures électorales, la publication d'un manuel sur les droits de l'homme et les élections et des activités d'information sur les droits de l'homme et les élections à l'intention du grand public.

7. Rapports aux organes de suivi des traités

36. Dans le cadre du programme il est organisé périodiquement des activités de formation à l'intention des agents de l'État chargés d'établir les rapports à présenter aux organes créés en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels leur pays est partie. Cette assistance est fournie aux niveaux national et régional. Le programme de bourses facilite la participation à ces activités de formation, qui incluent des ateliers avec des experts représentant divers organes de suivi des traités, ainsi que des fonctionnaires du Haut-Commissariat spécialisés dans le domaine. Le Haut-Commissariat a publié un Manuel relatif à l'établissement des rapports sur les droits de l'homme, des visites pour observer les travaux des organes créés en vertu d'instruments internationaux sont organisées également.

37. Le programme de bourses pour 1999 a été facilité par le projet de l'École des cadres des Nations Unies à Turin (Italie). Pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, le stage de formation a été reporté et se tiendra du 7 au 18 février 2000. Il a été retenu pour y participer 26 candidats représentant 13 pays : Afghanistan, Éthiopie, Gambie, Îles Salomon, Indonésie, Kenya, Ouganda, République populaire démocratique de Corée, Seychelles, Sri Lanka, Viet Nam, Yémen et Zambie.

8. Organisations non gouvernementales et société civile

38. Travailler au renforcement de la société civile est l'un des objectifs du programme. De plus en plus, le Haut-Commissariat est invité à aider les organisations non gouvernementales nationales dans le cadre de ses activités de pays, en les faisant participer aux séminaires et stages de

formation et en soutenant les projets pertinents qu'elles conçoivent. Les organisations non gouvernementales sont non seulement les destinataires des projets de coopération technique, mais aussi elles participent de plus en plus largement à leur exécution. Les moyens de participation de la société civile et le potentiel du programme sont ainsi renforcés.

9. Matériels de formation

39. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a continué d'élaborer sa série de manuels à l'intention des instructeurs et des participants. Les matériels de formation préparés par le Haut-Commissariat servent à toutes les activités de formation menées dans le cadre des programmes de coopération technique organisés à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Les manuels de formation sont adaptés à des lectorats spécifiques et sont donc axés sur les aspects pertinents en matière de protection des droits de l'homme et les techniques pédagogiques appropriées. Outre leur rôle dans les activités de formation, ce sont de précieux ouvrages de référence pour les organisations et les particuliers qui, à tous niveaux, s'occupent d'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

40. La série de dossiers publiés par le Haut-Commissariat sur la formation professionnelle vise essentiellement à appuyer les activités de formation réalisées par ce dernier dans le cadre de son programme de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et à aider les autres organisations qui s'occupent d'éducation aux droits de l'homme à l'intention des professionnels. Les titres Droits de l'homme et application des lois : Manuel de formation aux droits de l'homme à l'intention des services de police¹ et Normes internationales relatives aux droits de l'homme pour l'application des lois : Répertoire de poche à l'intention de la police² ont été récemment publiés en espagnol et en français. La publication d'un autre titre , Human Rights Training: A Guide to Human Rights Training for Adult Professionals, est prévue.

41. En collaboration avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Turin, le Haut-Commissariat a conçu un module de formation sur l'établissement de rapports relatifs aux droits de l'homme, qui se compose de trois éléments distincts : un manuel, un guide du formateur et un répertoire de poche. Ce module a été publié en anglais, en espagnol et en français.

42. Les travaux concernant les six modules de formation sur la surveillance des droits de l'homme et à l'intention du personnel pénitentiaire, des enseignants des cycles primaire et secondaire, des journalistes et des ONG nationales et locales ont été poursuivis. Pour mettre au point ces matériels, le Haut-Commissariat coopère étroitement avec les spécialistes et organismes compétents. La préparation de ces modules de formation est presque achevée.

¹ Série sur la formation professionnelle No 5 (HR/P/PT/5), publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.XIV.5.

² Ibid. (HR/P/PT/5/Add.1), publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.XIV.6.

G. Intégration des questions d'équité entre les sexes et des questions concernant les droits économiques, sociaux et culturels dans le programme de coopération technique

43. Le Haut-Commissariat a élaboré des principes directeurs en vue de l'intégration des questions concernant les droits économiques, sociaux et culturels et des questions d'équité entre les sexes dans la préparation et l'exécution des ateliers, des activités de formation et des séminaires. Il a aussi été préparé des principes directeurs en vue de la prise en compte des questions d'équité entre les sexes dans le cadre des missions de formulation et d'évaluation des projets. Ces principes directeurs sont actuellement examinés par le Haut-Commissariat, afin de souligner la relation entre les droits économiques, sociaux et culturels et l'équité entre les sexes. Une fois cela fait, les principes directeurs seront diffusés et complétés par des activités de formation du personnel, afin d'assurer leur mise en œuvre concrète dans le cadre des activités de coopération technique. De plus, on a commencé à préparer un manuel du praticien sur la prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels dans les activités des institutions nationales pour les droits de l'homme. Avec le Conseil de l'Europe, le Haut-Commissariat a aussi pris l'initiative d'un programme sur les droits de l'homme et la lutte contre le trafic qui prévoit une série d'activités de sensibilisation et de formation.

H. Gestion, administration et financement

44. C'est le Service des activités et programmes, par l'intermédiaire des équipes chargées des services sur le terrain et avec l'aide de l'équipe chargée de la méthodologie, qui est responsable de la gestion du programme. L'appui administratif requis est assuré par l'Office des Nations Unies à Genève, par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ou par le PNUD, selon le cas. Afin d'améliorer les résultats des programmes, il a été organisé en 1999 deux stages de formation à la gestion des projets à l'intention des responsables de secteur géographique.

45. Le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique a été constitué en 1993, en application de la résolution 1993/87 de la Commission des droits de l'homme, pour conseiller le Secrétaire général au sujet de l'administration et du fonctionnement du Fonds et encourager le versement de contributions volontaires. Le Conseil d'administration est composé de la façon suivante : Mme Leila Takla (Égypte), Présidente; M. Luis Pérez Aguirre (Uruguay); Mme Anne-Marie Lizin (Belgique); M. Kinhide Mushakoji (Japon) et M. Krzysztof Skubiszewski (Pologne). Depuis son entrée en fonction en mars 1999, le nouveau Coordonnateur du Fonds de contributions volontaires assure le secrétariat du Conseil d'administration.

46. En 1999, le Conseil d'administration a tenu ses onzième et douzième sessions, du 14 au 17 juin et du 13 au 15 décembre, respectivement. Au cours de ses sessions et grâce à des échanges de correspondance, il a examiné 14 propositions concernant de nouveaux projets; passé en revue deux projets récemment terminés et évalués; examiné l'état d'avancement de neuf projets et activités en cours; débattu des priorités, de la forme et des procédures des projets; et abordé des questions d'ordre financier et administratif intéressant le Fonds ainsi que les activités du Conseil d'administration en matière de collecte de fonds.

47. Le financement des activités de coopération technique est principalement assuré par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et en partie par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. Des renseignements financiers concernant le Fonds de contributions volontaires sont présentés en annexe. Les rapports sur l'état des activités et sur la situation en ce qui concerne les contributions, établis par le secrétariat du Fonds de contributions volontaires peuvent être communiqués sur demande.

48. En avril 1999 un administrateur principal chargé des appels de fonds au Haut-Commissariat est entré en fonctions. Dans le cadre d'une nouvelle stratégie de collecte de fonds, le Haut-Commissariat a décidé de lancer, dès 2000, un appel annuel mondial qui permettrait de présenter dans le détail les activités envisagées et qui devrait ainsi encourager un financement plus prévisible et en temps plus opportun de ces activités et leur planification à plus long terme. Cet appel annuel couvrira les projets financés par le Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique.

II. LES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EN 1999³

A. Projets achevés

49. Les projets suivants ont été achevés en 1999 :

Amérique latine (RLA/95/AH/32) : Préparation de cinq études sur les conditions pénitentiaires. Des séminaires nationaux ont été organisés en El Salvador, en février et en mars 1999, pour examiner les conclusions des études et pour élaborer des politiques en matière pénitentiaire. Trois missions de suivi du projet ont été entreprises en mars 1997, octobre 1998 et février/mars 1999. Les activités de suivi seront définies en consultation avec l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine (ILANUD). Les rapports sur les séminaires nationaux sont disponibles.

Togo (TOG/95/AH/18) : Appui au développement d'une culture respectueuse des droits de l'homme et au renforcement de la légalité. Mission d'évaluation finale du projet : 1er-18 juin 1999.

Amérique latine (RLA/96/AH/09) : Réseau d'information judiciaire et formation de magistrats dans la région andine. Il a été procédé à l'évaluation finale en mars-avril 1999. Le rapport final est disponible.

³ On trouvera des informations détaillées sur les activités de coopération technique du Haut-Commissariat dans le domaine des droits de l'homme sur le site Web du Haut-Commissariat (<http://www.unhchr.ch>), dans les rapports sur l'état de la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, les rapports sur l'état des contributions au Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique, les rapports sur les sessions du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires, la série des fiches d'information sur les projets, les rapports mensuels, trimestriels et bisannuels des antennes sur le terrain et les rapports sur les séminaires, activités de formation et ateliers.

Amérique latine (RLA/96/AH/12) : Renforcement des services de police et amélioration de l'application par les forces de police des règles relatives aux droits de l'homme en Amérique centrale et au Panama. Mission de suivi du projet : octobre 1998. Les activités de suivi restent à définir. Le versement définitif des fonds est attendu. Un suivi partiel sera assuré dans le cadre du projet exécuté au Nicaragua (avec l'Association centraméricaine de police).

Burundi (BDI/96/AH/21) : Le projet prévoit la présence de juristes internationaux (généralement six à la fois) aux côtés de huit boursiers burundais pour défendre les accusés et les victimes devant les trois cours d'appel du Burundi. Huitième session : janvier-février 1999; neuvième session : avril-mai 1999; dixième session : juillet 1999; onzième session : octobre-novembre 1999. Activités poursuivies avec l'aide de l'antenne sur le terrain.

Région de l'Asie et du Pacifique (RAS/98/AH/09) : Ce projet d'appui aux institutions nationales pour les droits de l'homme a permis de renforcer les capacités nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Atelier organisé en septembre 1998.

Région de l'Asie et du Pacifique (RAS/98/AH/15) : Programme de formation sur les droits économiques, sociaux et culturels organisé à Manille du 8 au 15 mai 1999. Compilation de matériels de formation menée à bien.

Région de l'Asie et du Pacifique (RAS/99/AH/12) : Partenariat entre les institutions nationales et les organisations non gouvernementales. Réunion organisée du 26 au 28 juillet 1999.

Région de l'Asie et du Pacifique (RAS/99/AH/16) : Renforcement des institutions nationales pour les droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique. Réunion organisée du 6 au 10 septembre 1999. Deux rapports sont disponibles.

B. Projets en cours d'exécution⁴1. Projets mondiaux

50. Les projets mondiaux en cours d'exécution sont les suivants :

GLO/95/AH/09.	Appui à l'action en faveur des organismes nationaux de protection des droits de l'homme
GLO/97/AH/13.	Renforcement des institutions nationales pour les droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 3 juillet 1997

Contribution du Haut-Commissariat : 59 494 dollars É.-U.

931 096 dollars É.-U.

Activités : Évaluation externe des activités des institutions nationales menée au titre de ce projet en avril 1998; publication d'un rapport. Projet poursuivi sur la base des conclusions de l'évaluation. Projet administré en coopération avec l'UNOPS. Une nouvelle phase pour la période 2000/01 sera présentée au Conseil d'administration par voie de correspondance.

GLO/95/AH/16.	Appui à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004)
---------------	--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 4 avril 1996

Agent d'exécution : Haut-Commissariat

Organisme coopérant : UNESCO

Contribution du Haut-Commissariat : 857 200 dollars É.-U.

Activités : Matériel de formation mis au point à l'intention des ONG (janvier 1999). Préparation en coopération avec l'UNESCO, en vue de leur diffusion à tous les partenaires de la Décennie (gouvernements, organisations intergouvernementales, ONG) de questionnaires d'enquête sur les programmes, matériels et organismes existants pour l'enseignement des droits de l'homme (juin 1999). Matériels du Haut-Commissariat pour l'enseignement primaire et secondaire révisés

⁴ Sauf indication contraire, tous les projets sont financés par le Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. Les contributions du Haut-Commissariat indiquées couvrent l'ensemble du projet, tandis que les activités mentionnées ne se rapportent qu'à l'année 1999.

- ABC l'enseignement des droits de l'homme (novembre 1999). Matériels de formation à l'intention des membres de la police civile et des soldats de la paix élaborés (novembre 1999).

GLO/96/AH/24.	Intégration des questions sexospécifiques dans la pratique et les procédures de la coopération technique
---------------	--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 12 février 1997

Agent d'exécution : Haut-Commissariat, en coopération avec la Division de la promotion de la femme

Contribution du Haut-Commissariat : 83 600 dollars É.-U.

Activités : Lignes directrices pour la mission de formulation du projet et la mission d'évaluation du projet élaborées en 1999.

GLO/96/AH/29.	Intégration des questions touchant les droits économiques, sociaux et culturels dans les pratiques et procédures de la coopération technique
---------------	--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 12 février 1997

Contribution du Haut-Commissariat : 83 600 dollars É.-U.

Activités : Lignes directrices pour les ateliers, stages de formation et séminaires en préparation.

GLO/97/AH/01.	Renforcement des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie
---------------	--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 3 octobre 1997

Contribution du Haut-Commissariat : 165 545 dollars É.-U.

Activités : Activités toutes achevées. Évaluation attendue.

GLO/97/AH/20.	Mesures transitoires en vue de l'intégration des questions touchant les droits économiques, sociaux et culturels dans les pratiques et procédures de la coopération technique
---------------	---

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 20 mars 1998

Contribution du Haut-Commissariat : 67 800 dollars É.-U.

Activités : Préparation du Manuel du praticien sur la prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels entreprise en février 1999. L'équipe de rédaction s'est réunie en mai 1999. Version révisée du projet en cours d'examen.

GLO/98/AH/10. Intégration des questions touchant les droits de l'homme dans les activités du système des Nations Unies. Renforcement des moyens nationaux de formation aux droits de l'homme des militaires et des policiers chargés du maintien de la paix

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 2 octobre 1998

Contribution du Haut-Commissariat : 165 878 dollars É.-U.

Activités : Trois stages de formation au maintien de la paix, aux droits de l'homme et à l'assistance humanitaire à l'intention des formateurs des membres des forces armées et des services de police organisés en novembre 1998, mai 1999 et novembre 1999.

2. Région de l'Afrique

51. Les projets régionaux en cours d'exécution en Afrique sont les suivants :

RAF/96/AH/30. Renforcement des capacités régionales pour la promotion et la protection des droits de l'homme
--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 21 octobre 1997

Agent d'exécution : Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Organisme coopérant : OUA

Contribution du Haut-Commissariat : 381 940 dollars É.-U.

Activités : Première Conférence ministérielle africaine sur les droits de l'homme et des peuples, tenue à Port-Louis (Maurice) en avril 1999. Organisation d'un stage de formation à Dakar en mai 1999. Deux bourses (mi-juin 1999); appui au groupe spécial d'experts sur les protocoles relatifs à la protection des femmes en Afrique, 6-15 juin 1999. Élaboration du manuel de formation concernant la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

RAF/97/AH/02. Renforcement des capacités nationales et régionales pour la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique australe
--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 2 juin 1999

Agent d'exécution : Haut-Commissariat

Contribution du Haut-Commissariat : 345 950 dollars É.-U.

Activités : Le conseiller pour le programme régional à Pretoria appuiera les activités de coopération technique du Haut-Commissariat/PNUD dans le domaine des droits de l'homme en Afrique australe. Le projet s'inscrira dans la stratégie régionale pour l'Afrique.

RAF/99/AH/02.	Projet régional de formation des membres des forces de police pour la SARPCCO
---------------	---

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 1er mars 1999

Contribution du Haut-Commissariat : 36 590 dollars É.-U.

Activités : Formation aux droits de l'homme pour les membres des forces de police de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), avec l'Organisation de coopération des commissaires de police de la région de l'Afrique australe (SARPCCO), organisée à Gaborone en avril 1999.

52. Les projets de pays en cours d'exécution dans la région de l'Afrique sont les suivants :

Malawi

MLW/95/AH/34.	Consolidation du processus démocratique
---------------	---

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 24 avril 1996

Agent d'exécution : Ministère de la justice

Contribution du Haut-Commissariat : 786 378 dollars É.-U.

Activités : Formation aux droits de l'homme pour les membres des forces armées, les membres du parquet et les personnels pénitentiaires. Documentation sur les droits de l'homme fournie. Formation aux droits de l'homme pour la Commission nationale des droits de l'homme, juin 1999. Mission consultative, septembre 1999. Traduction et publication de la Déclaration universelle des droits de l'homme en chechewa. Octroi de bourses au directeur et à des collaborateurs de la Commission nationale des droits de l'homme envisagé pour décembre 1999.

Maroc

MOR/96/AH/20.	Introduction de l'enseignement des droits de l'homme à l'école primaire et secondaire
---------------	---

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 21 février 1997

Agent d'exécution : Ministère de l'éducation et Ministère chargé des droits de l'homme

Contribution du Haut-Commissariat : 326 000 dollars É.-U.

Activités : Les dix ateliers de formation à l'intention des inspecteurs de l'enseignement du premier degré ont débuté en mai 1999.

Namibie

NAM/96/AH/10. Assistance pour la mise en œuvre des normes relatives aux droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 19 juin 1997

Agent d'exécution : Ministère de la justice

Contribution du Haut-Commissariat : 293 800 dollars É.-U.

Activités : Stage de formation aux droits de l'homme à l'intention des fonctionnaires des services de police de l'immigration organisé les 12 et 13 juillet 1999 à Granua et les 15 et 16 juillet 1999 à Rundu. Stage de formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel des services pénitentiaires, 20-22 novembre 1999. Appui au centre de documentation.

Afrique du Sud

SAF/96/AH/16. Renforcement des institutions de défense des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 30 avril 1997

Agent d'exécution : Ministère de la justice

Contribution du Haut-Commissariat : 1 014 627 dollars É.-U.

Activités : Appui à la Commission du rétablissement des droits fonciers. Assistance au Justice College pour former aux droits de l'homme les magistrats, les membres du parquet et le personnel des tribunaux. Formation à l'intention du personnel des services pénitentiaires, mai 1999. Formation des membres des forces de maintien de la paix, avril 1999. Formation à l'intention des magistrats, des membres du parquet et du personnel des tribunaux, mars-avril 1999. Formation à la gestion des projets dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des membres des services de police, mars 1999. Atelier sur la Cour pénale internationale, juillet 1999. Atelier sur l'établissement de rapports, septembre 1999. Formation à la rédaction juridique, octobre 1999.

Burundi

BDI/97/AH/06. Renforcement de la légalité

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 3 novembre 1997

Agents gouvernementaux d'exécution : Ministère de la justice, Ministère de la défense,
Ministère de l'éducation, Ministère des droits
de l'homme

Contribution du Haut-Commissariat : 919 045 dollars É.-U.

Activités : Participation aux travaux de la commission chargée de la révision du Code de procédure pénale. Deuxième session de formation à l'intention des agents de la force publique. Préparation de 15 scénarios pour la diffusion de programmes sur les droits de l'homme et enregistrement de trois programmes de télévision. Trois séminaires de formation aux droits de l'homme à l'intention des directeurs d'école et inspecteurs de l'enseignement des provinces de Kirundo, Muyinga, Bururi, Rutana, Makamba et Rumonge ainsi que de 15 enseignants de Bujumbura; et organisation de trois journées de formation pour enseignants, enseignants stagiaires et étudiants, janvier-avril 1999.

Madagascar

MAG/97/AH/10. Renforcement des capacités nationales dans le domaine des droits
de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 10 septembre 1998

Contribution du Haut-Commissariat : 453 153 dollars É.-U.

Activités : Mission préparatoire pour organiser le stage de formation pour l'enseignement secondaire et supérieur, 13-17 septembre 1999. Assistance au Ministre de la justice pour la révision de la législation, novembre 1999. Stage de formation à l'intention des membres de la Commission nationale des droits de l'homme, novembre 1999. Première mission de suivi du projet, 6-10 décembre 1999. Préparatifs en vue de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme par le biais d'un stage de formation à l'intention des ONG, avec la participation de la Commission nationale des droits de l'homme, du Ministère de la justice, des enseignants, de l'Assemblée nationale et d'ONG internationales (7-10 décembre 1999).

Sierra Leone

SIL/97/AH/23. Renforcement du projet concernant les initiatives locales d'éducation
aux droits de l'homme

Approbation du Haut-Commissariat : Novembre 1998

Agent d'exécution : Groupe des droits de l'homme de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)

Contribution du Haut-Commissariat : 84 980 dollars É.-U.

Activités : Quelque 160 personnalités religieuses sont associées à ce projet. Le Groupe des droits de l'homme de la MONUSIL, qui supervise le projet, fera rapport sur son exécution d'ici juin 2000.

Ouganda

UGA/97/AH/07. Appui à l'établissement d'une institution nationale

Approbation du Haut-Commissariat : Septembre 1998

Agent d'exécution : Haut-Commissariat/PNUD

Contribution du Haut-Commissariat : 250 000 dollars É.-U.

Activités : Un conseiller en développement institutionnel a été envoyé à Kampala pour 18 mois. Un consultant international pour la mise en place d'un centre de documentation et d'information est en cours de recrutement.

Gabon

GAB/98/AH/01. Mise en place des capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 10 novembre 1998

Contribution du Haut-Commissariat : 681 657 dollars É.-U.

Activités : Appui à la création du Centre de documentation, novembre 1999. Achat de matériel et de fournitures pour le directeur et les secrétaires de la Commission nationale des droits de l'homme, mars/avril/mai 1999. Achat de matériel et de fournitures pour la Division des droits de l'homme du Ministère de la justice, novembre 1999. Octroi de bourses d'étude à l'Institut des droits de l'homme de Strasbourg (France) à quatre fonctionnaires, juin-juillet 1999. Mission du directeur de projet à Genève pour des consultations, 13-17 décembre 1999.

Maroc

MOR/98/AH/08. Centre de documentation, d'information et de formation en matière de droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 6 avril 1999

Contribution du Haut-Commissariat : 480 000 dollars É.-U.

Activités : Leur démarrage est prévu en 2000.

Somalie

SOM/99/AH/05. Développement et renforcement des capacités et infrastructures locales et nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, en intégrant les droits de l'homme dans les activités des organismes des Nations Unies en Somalie

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 21 août 1999

Agent d'exécution : PNUD-Somalie

Contribution du Haut-Commissariat : 1 456 570 dollars É.-U.

Activités : Préparer un cadre pour l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme en apportant un soutien à l'administration locale et en suivant la situation concernant les violations des droits de l'homme.

3. Région de l'Asie et du Pacifique

53. Les projets régionaux en cours d'exécution dans l'Asie et le Pacifique sont les suivants :

RAS/98/AH/16. Promotion des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique : élaboration d'un programme de formation sur les techniques d'enquête

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 8 avril 1999

Contribution du Haut-Commissariat : 22 335 dollars É.-U.

Activités : Avant-projet de documents établi par un consultant. Le projet s'inscrira dans un vaste programme d'appui aux institutions nationales dans la région de l'Asie et du Pacifique.

RAS/99/AH/01.	Renforcement des capacités nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique : plans d'action nationaux
---------------	--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 21 juin 1999

Agent d'exécution : Haut-Commissariat

Contribution du Haut-Commissariat : 187 191,40 dollars É.-U.

Activités : Répertoire des plans d'action nationaux établi et disponible. Organisation d'un atelier régional à Bangkok, 5-7 juillet 1999. Recrutement d'un consultant pour préparer le manuel sur les plans d'action nationaux dans le domaine des droits de l'homme qui devrait être achevé en avril 2000.

RAS/99/AH/15.	Renforcement des capacités nationales pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans les écoles du nord-est de l'Asie
---------------	--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 22 octobre 1999

Agent d'exécution : Haut-Commissariat

Contribution du Haut-Commissariat : 146 690 dollars É.-U.

Activités : Un dossier de formation sur les programmes existants en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et autres matériels produits et utilisés dans la région de l'Asie et du Pacifique est en préparation; organisation au niveau sous-régional d'un atelier de formation sur l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles du nord-est de l'Asie, Séoul, 1er-4 décembre 1999.

54. Les projets de pays en cours d'exécution dans la région de l'Asie et du Pacifique sont les suivants :

Bhoutan

BHU/95/AH/20.	Renforcement des moyens nationaux de défense des droits de l'homme
---------------	--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 30 septembre 1996

Agent d'exécution : Haut-Commissariat

Contribution du Haut-Commissariat : 290 600 dollars É.-U.

Activités : Fourniture de documents pour la bibliothèque de la Haute Cour. Octroi de deux bourses à des juges pour leur permettre d'étudier dans une institution étrangère, octobre-décembre 1999, et de deux autres bourses à des membres des services de police et de l'administration pénitentiaire.

Népal

NEP/95/AH/21. Renforcement de l'administration de la justice et mise en place d'un mécanisme national de défense des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 7 juin 1996

Agent d'exécution : Haut-Commissariat

Organisme coopérant : Ministère des affaires étrangères

Contribution du Haut-Commissariat : 441 050 dollars É.-U.

Activités : Intégration de matériels de formation du Haut-Commissariat dans le Programme de l'École nationale de police. Services consultatifs en vue de la création d'une commission nationale des droits de l'homme. Sélection de projets d'ONG en octobre 1999 et octroi de subventions, novembre-décembre 1999. Évaluation attendue.

Palestine

PAL/95/AH/24. Appui à la légalité

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 24 avril 1996

Agent d'exécution : Haut-Commissariat

Contribution du Haut-Commissariat : 3 205 223 dollars É.-U.

Activités : Assistance au Conseil législatif palestinien pour la réforme des lois (héritage, personnes handicapées, administration de la justice). Assistance à la Commission palestinienne indépendante de défense des droits des citoyens en vue de renforcer ses moyens d'étude, de suivi et d'assistance, de procéder à une analyse juridique dans 10 domaines de la législation et de former les membres et le personnel du Conseil législatif palestinien. La Commission palestinienne indépendante de défense des droits des citoyens a mené à bien les activités entreprises à l'aide de la subvention accordée pour la réforme des lois (achèvement de l'analyse juridique et organisation d'ateliers sur la Loi fondamentale et les lois relatives aux prisons, à l'autorité judiciaire, aux rassemblements publics, à la police et à l'utilisation des armes à feu, au Code pénal, à la presse et aux publications, aux associations, à la protection sociale et à la justice pour mineurs) et les rapports sur la plupart des ateliers ont été publiés. Assistance fournie : a) à l'Association palestinienne des juristes pour l'examen du Code de procédure pénale – examen par l'Association et deux ateliers d'étude réalisés; b) à la faculté de droit de l'Université de Bir Zeit pour lui permettre de faire des travaux de recherche sur les sources du droit – travaux de recherche achevés et publiés sous la forme d'un manuel à l'intention des législateurs et du grand public; c) à l'organisation *Mashraqiyyat* pour lui permettre de faire des études juridiques et d'organiser des consultations sur l'élaboration de lois relatives au statut personnel – études achevées et recommandations à l'intention des législateurs palestiniens formulées. Formation en matière de droits de l'homme et d'application des lois à l'intention de la police palestinienne dans la Bande de Gaza et sur la Rive occidentale et

programme de formation mis au point; préparatifs en vue de l'élaboration d'instructions de service en cours. Assistance à la Société palestinienne pour la protection des droits fondamentaux et de l'environnement pour créer un groupe des droits de la femme (activité en cours). Participation à plusieurs ateliers d'ONG sur les femmes, le travail, les personnes handicapées, les élections, la sécurité sociale, le rôle des ONG, la Cour pénale internationale, les normes internationales en matière de droits de l'homme et le droit international humanitaire, les droits en matière de logement, la démocratie et l'état de droit et les institutions judiciaires. L'assistance suivante a été fournie en vue de l'élaboration d'un plan d'action national pour les droits de l'homme : élaboration d'un document de travail et d'un document-cadre pour la formulation du plan, consultations et ateliers avec les ministères et les organisations de la société civile concernés et recrutement de consultants pour l'élaboration de stratégies dans six secteurs. Participation à l'atelier organisé par le Ministère de l'enseignement supérieur sur l'intégration des droits de l'homme dans les programmes universitaires. Préparatifs en cours en vue de la formation des juges et des magistrats du parquet ainsi que des membres et du personnel du Conseil législatif palestinien. Participation à deux conférences internationales sur les droits de l'homme à Gaza et à Nazareth. Activités en cours s'agissant de la participation aux réunions interinstitutions dans le cadre du système des Nations Unies et à l'Équipe spéciale interinstitutions sur la parité entre les sexes. Deuxième mission de suivi du projet menée à bien.

Indonésie

IND/98/AH/11. Appui pour l'exécution du plan national d'action relatif aux droits de l'homme - Phase I
--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 4 mars 1998

Agent d'exécution : Haut-Commissariat

Contribution du Haut-Commissariat : 952 000 dollars É.-U.

Activités : Traduction de documents relatifs aux droits de l'homme. Formation de 35 fonctionnaires pour l'établissement des rapports aux organes de suivi des instruments relatifs aux droits de l'homme, avril 1999. Formation d'ONG et d'institutions nationales (35) pour l'établissement des rapports aux organes de suivi des instruments relatifs aux droits de l'homme, 5-31 juillet 1999. Sensibilisation de hauts fonctionnaires de l'État aux obligations en matière de présentation de rapport aux organes de suivi des instruments relatifs aux droits de l'homme et formation à l'établissement de ces rapports, 5-31 juillet 1999. Formation du personnel des organismes des Nations Unies en relation avec les activités sur le terrain dans le domaine des droits de l'homme, 5-31 juillet 1999. Le Haut-Commissariat examine actuellement avec le Gouvernement indonésien le programme de travail pour 2000.

Mongolie

MON/98/AH/03. Programme de renforcement des infrastructures nationales de promotion et de protection des droits de l'homme
--

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 18 mai 1998
Agent d'exécution : Haut-Commissariat
Contribution du Haut-Commissariat : 217 551 dollars É.-U.

Activités : Traduction en anglais de la législation pénitentiaire mongole. Cette législation est actuellement examinée par l'International Centre for Prison Studies de Londres. Il a été proposé des manuels sur les droits de l'homme au comité consultatif chargé de mettre au point un programme d'enseignement des droits de l'homme à l'université. Les ouvrages sélectionnés seront par la suite traduits en mongol, publiés en deux volumes et distribués aux groupes cibles. Le programme d'enseignement a été remanié en conséquence. En attendant l'adoption par le Parlement de la loi relative à la Commission nationale des droits de l'homme, les activités intéressant cette commission ont été reportées à plus tard.

4. Europe centrale et orientale/pays de la Communauté d'États indépendants (CEI)

55. Les projets régionaux en cours d'exécution en Europe centrale et orientale et dans les pays de la CEI sont les suivants :

RER/99/AH/13.	Trafic des personnes et protection des droits des personnes victimes de trafic : activités de prévention en coopération avec le Conseil de l'Europe
---------------	---

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 6 août 1999
Agent d'exécution : Haut-Commissariat
Organisme coopérant : Conseil de l'Europe
Contribution du Haut-Commissariat : 31 000 dollars É.-U.

Activités : Le projet a été conçu pour faire face d'urgence aux problèmes de trafic actuels en Albanie et au Kosovo. Il permettra au Haut-Commissariat d'organiser et d'exécuter, avec le Conseil de l'Europe, un programme de lutte contre le trafic comprenant diverses mesures de sensibilisation et de formation.

56. Les projets de pays en cours d'exécution dans la région de l'Europe centrale et orientale et dans les pays de la CEI sont les suivants :

Azerbaïdjan	
AZE/95/AH/12.	Renforcement des capacités et de l'infrastructure nécessaires à la promotion et à la protection des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 15 juillet 1998
Agent d'exécution : Ministère de la justice

Contribution du Haut-Commissariat : 405 000 dollars É.-U.

Activités : Publication de matériels relatifs aux droits de l'homme en azéri. Stage de formation de cinq jours à l'enseignement des normes internationales pertinentes pour la protection des droits de l'homme dans le cadre de l'administration de la justice organisé à l'intention de 30 formateurs des institutions d'enseignement supérieur et stage de formation de cinq jours à l'enseignement des normes internationales pertinentes pour la protection des droits de l'homme dans le cadre de l'administration de la justice organisé à l'intention de juges, de magistrats du parquet, d'avocats et d'experts au Cabinet présidentiel, juillet 1999. Assistance au Parlement, au Cabinet présidentiel et aux ministères compétents pour l'élaboration d'un plan d'action national, novembre 1999. Atelier sur la création d'une institution nationale pour les droits de l'homme, 23 et 24 novembre 1999.

Arménie

ARM/95/AH/11. Renforcement des capacités de promotion et de protection des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 30 mai 1996

Agent d'exécution : Ministère des affaires étrangères, Département des droits de l'homme

Contribution du Haut-Commissariat : 232 215 dollars É.-U.

Activités : Atelier sur l'élaboration d'un plan d'action national pour la promotion et la protection des droits de l'homme à l'intention des agents de l'État, des ONG, des éducateurs et de la communauté des juristes, octobre 1999.

Géorgie

GEO/95/AH/13. Renforcement des capacités et infrastructure pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 8 octobre 1997

Agent d'exécution : Ministère des affaires étrangères

Contribution du Haut-Commissariat : 715 397 dollars É.-U.

Activités : Deux nouveaux spécialistes des droits de l'homme recrutés sur le plan international ont pris leurs fonctions au bureau de Sukhmi en janvier 1999. Deux séminaires de formation à l'intention des formateurs organisés en décembre 1999. Documentation pour les bibliothèques dépositaires distribuée. Publications et ouvrages sur les droits de l'homme fournis. Deux bourses d'études octroyées. Un agent de l'État a commencé une maîtrise de droit à l'Université de Leiden (Pays-Bas) et un juge suit un cours sur les droits de l'homme à l'Université de Birmingham (Royaume-Uni).

Lettonie

LAT/95/AH/17. Renforcement des capacités du Bureau national des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 12 janvier 1996

Agent d'exécution : Bureau national des droits de l'homme

Contribution du Haut-Commissariat : 694 950 dollars É.-U.

Activités : Activités achevées. Mission d'évaluation avec le PNUD en cours.

République de Moldova

MOL/97/AH/19. Appui aux initiatives démocratiques dans le domaine des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 19 décembre 1997

Agent d'exécution : Haut-Commissariat

Contribution du Haut-Commissariat : 147 000 dollars É.-U.

Activités : Mission d'un consultant international spécialiste des institutions pour les droits de l'homme, de l'analyse de la conception organisationnelle et des ressources humaines et de l'élaboration et l'exécution des programmes, 12 mars-12 avril 1999. Mission du Conseiller spécial pour les institutions nationales, juin 1999. Mission d'un consultant international spécialiste des institutions pour les droits de l'homme, de l'analyse de la conception organisationnelle et des ressources humaines et de l'élaboration et l'exécution des programmes, septembre 1999.

Fédération de Russie

RUS/97/AH/03. Développement des capacités en matière d'éducation pour les droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 18 juin 1999

Agent d'exécution : ONG nationale

Contribution du Haut-Commissariat : 3 683 686 dollars É.-U.

Activités : ONG nationales chargées de l'exécution choisies en octobre 1999. Première réunion d'experts prévue en janvier 2000.

Croatie

CRO/98/AH/13. Renforcement de la promotion et de la protection des droits de l'homme en Croatie

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 10 mai 1999

Contribution du Haut-Commissariat : 224 990 dollars É.-U.

Activités : Séminaires de formation initiaux réalisés. Projet exécuté par l'intermédiaire de l'antenne sur le terrain, administration assurée par l'UNOPS.

Géorgie

GEO/98/AH/22. Renforcement du bureau de l'aide juridique

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 22 mars 1999

Contribution du Haut-Commissariat : 57 500 dollars É.-U.

Activités : Le Conseiller spécial pour les institutions nationales participera aux réunions du Comité directeur du projet du PNUD et fournira des conseils d'ordre stratégique sur des questions d'ordre général, sur les aspects spécifiquement en rapport avec les droits de l'homme et sur les besoins en ressources. Le savoir-faire et les conseils du Haut-Commissariat en ce qui concerne les institutions nationales sont systématiquement inscrits dans le projet de plus vaste portée du PNUD. Un appui supplémentaire pourra également être fourni, si nécessaire.

5. Amérique latine et Caraïbes

57. Les projets régionaux en cours d'exécution en Amérique latine et dans les Caraïbes sont les suivants :

RLA/99/AH/22. Assistance préparatoire pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 12 novembre 1999

Agent d'exécution : Haut-Commissariat

Organisme coopérant : Gouvernement équatorien

Contribution du Haut-Commissariat : 145 925 dollars É.-U.

Activités : Atelier de trois jours à Quito, 29 novembre-1er décembre 1999. L'objectif est de mettre en place le cadre requis en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale de coopération dans le domaine des droits de l'homme.

58. Les projets de pays en cours d'exécution dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sont les suivants :

Argentine

ARG/95/AH/33. Renforcement du respect des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 22 janvier 1996

Agent d'exécution : Sous-secrétariat aux droits de l'homme et aux droits sociaux du Ministère de l'intérieur

Contribution du Haut-Commissariat : 335 257 dollars É.-U.

Activités : Publication des exposés faits dans le cadre du Séminaire sur la protection internationale des droits de l'homme. Publication d'une bibliographie sur l'éducation. Octroi d'une bourse d'études à l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg et de stage au Haut-Commissariat, juillet 1999. Publication du sixième numéro du magazine sur les droits de l'homme *Hechos y Derechos*. Achat de livres et de vidéos, abonnement à la documentation pertinente en matière de droits de l'homme.

El Salvador

ELS/95/AH/10. Formation et documentation en vue du renforcement du respect des droits de l'homme

ELS/95/AH/28. Police et droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 16 décembre 1996

Agent d'exécution : Ministère des affaires étrangères

Contributions du Haut-Commissariat : 1 325 637 dollars É.-U. et
456 836 dollars É.-U.

Activités : En 1999, une mission d'études sur l'action de la police au niveau de la communauté a été effectuée au Nicaragua par trois membres des services de police. Deux bourses d'études ont été octroyées à des fonctionnaires des services pénitentiaires pour leur permettre de participer à un programme de formation aux droits de l'homme au Costa Rica. Célébration des quarante-neuvième et cinquantième anniversaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Journée internationale de la femme a été marquée par l'organisation d'une conférence sur les droits politiques des femmes. La mise en place d'un comité spécial en vue de l'élaboration d'un plan d'action national pour l'éducation en matière de droits de l'homme a été confirmée.

Haïti

HAI/95/AH/03. Mise en place de moyens institutionnels dans le secteur juridique et appui à la Commission nationale de vérité et de justice

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 11 décembre 1996

Agent d'exécution : Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH)

Contribution du Haut-Commissariat : 728 986 dollars É.-U.

Activités : En mars 1999, parallèlement à la visite en Haïti de l'expert indépendant, M. A. Dieng, il a été procédé avec la MICIVIH à d'autres consultations sur la mise en œuvre de la suite des activités de projet. Un séminaire a été organisé par la MICIVIH, du 7 au 13 novembre 1999, à l'intention des ONG haïtiennes, afin de les familiariser avec les mécanismes de protection des droits de l'homme aux niveaux régional et international et avec les procédures prévues pour la transmission des plaintes émanant de particuliers.

Bolivie

BOL/96/AH/14. Promotion et protection des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 27 août 1998

Contribution du Haut-Commissariat : 576 900 dollars É.-U.

Activités : Le recrutement du personnel de projet a démarré en janvier 1999 et l'exécution des activités a débuté en mars 1999. Une mission de suivi a été organisée en juillet 1999. Un consultant international a été engagé en septembre 1999. Une mission de suivi a été effectuée en novembre 1999.

Guatemala

GUA/96/AH/13/Add.1. Renforcement des capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 25 novembre 1996

Agents d'exécution : Ministère des relations extérieures, Ministère de l'intérieur et Commission présidentielle de coordination de la politique de l'exécutif en matière de droits de l'homme (COPREDEH)

Contribution du Haut-Commissariat : 758 230 dollars É.-U.

Activités : Additif au projet signé par le Gouvernement le 19 janvier 1999. Une mission d'examen initial obligatoire pour que les activités puissent être engagées a eu lieu en mars 1999. Un consultant international a été recruté pour mettre en œuvre les activités de formation à l'intention des ONG de mai à juillet 1999. Un consultant a été recruté sur le plan national pour l'École de la magistrature en juillet 1999.

Nicaragua

NIC/98/AH/14. Droit à la sécurité : actions préventives police-collectivité et actions dans le domaine des droits de l'homme

Date de l'approbation du Haut-Commissariat : 24 septembre 1999

Agent d'exécution : Ministère de l'intérieur/Police nationale

Contribution du Haut-Commissariat : 357 080 dollars É.-U.

Activités : Mandat pour des consultants préparé. Il est prévu que le projet débute en janvier 2000 suivant deux grands axes : élaboration de stratégies de prévention du crime au niveau de la communauté et mise au point de formulaires pour le dépôt de plaintes; et promotion du respect des droits de l'homme à travers la formation des fonctionnaires de police aux questions touchant les droits de l'homme.

C. Projets de coopération technique à un stade avancé de formulation

59. Les projets mondiaux de coopération technique à un stade avancé de formulation sont les suivants :

GLO/97/AH/22. Le sida et les droits de l'homme : renforcement des capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme pour leur permettre de faire face aux incidences sur les droits de l'homme de la pandémie d'infection à VIH/sida;

GLO/98/AH/20. Phase II : Appui à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1999-2000);

GLO/98/AH/21. Protéger et promouvoir les droits des personnes déplacées dans leur propre pays par le renforcement et la mise en place des capacités nationales voulues pour la promotion et la protection des droits de l'homme;

GLO/99/AH/25. Élimination du trafic des personnes et protection des droits des victimes de trafic : projet mondial pour 2000-2001. Ce projet permettra au Haut-Commissariat de renforcer son programme de lutte contre le trafic.

60. Les projets régionaux de coopération technique à un stade avancé de formulation pour l'Afrique sont les suivants :

RAF/99/AH/04. Appui aux institutions centrafricaines pour la prévention et la gestion des conflits (création d'un centre sous-régional pour les droits de l'homme);

RAF/99/AH/07. Atelier sous-régional sur les plans d'action nationaux pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale;

RAF/97/AH/08. Atelier sous-régional sur les plans d'action nationaux pour l'Afrique centrale;

RAB/99/AH/14. Renforcement des capacités des organisations non gouvernementales.

61. Les projets nationaux de coopération technique à un stade avancé de formulation pour l'Afrique sont les suivants :

LES/98/AH/04 Lesotho. Appui à la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de la légalité. Un spécialiste des droits de l'homme aidera à préparer les prochaines élections et à mettre en œuvre un programme d'assistance technique;

CAM/99/AH/09 Cameroun. Renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés. Projet conjoint PNUD/Haut-Commissariat pour le renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés et la création d'un institut régional des droits de l'homme;

MLI/99/AH/10 Mali. Assistance technique au Gouvernement pour renforcer les structures de défense des droits de l'homme;

NER/99/AH/11 Niger. Assistance technique au Gouvernement pour renforcer les structures de défense des droits de l'homme;

STP/99/AH/06 Sao Tomé-et-Principe. Renforcement des capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'homme.

62. Les projets régionaux de coopération technique à un stade avancé de formulation pour l'Asie et le Pacifique sont les suivants :

RAS/99/AH/24. Atelier sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme prévu au Japon en février 2000.

63. Les projets nationaux de coopération technique à un stade avancé de formulation pour l'Asie et le Pacifique sont les suivants :

Philippines. Protection des droits des enfants en conflit avec la loi. Assistance dans le domaine de la justice pour mineurs;

Chine. Une mission d'évaluation des besoins a été effectuée et il est envisagé un programme de coopération technique, y compris une assistance technique afin de renforcer les capacités nationales pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme et de l'état de droit.

64. Les projets régionaux de coopération technique à un stade avancé de formulation en Amérique latine et dans les Caraïbes sont les suivants :

RLA/97/AH/17. Diffusion des normes internationales et régionales en matière de protection des droits de l'homme dans les Amériques;

RLA/98/AH/18. Violence dans la famille : élaboration et mise à l'essai d'un manuel de formation à l'intention des personnels chargés de l'application des lois;

RLA/99/AH/06. Renforcement de l'état de droit et promotion des droits de l'homme dans la région andine. Nouveaux domaines de coopération possibles, en particulier avec les institutions nationales et la société civile.

65. Les projets nationaux de coopération technique à un stade avancé de formulation en Amérique latine et dans les Caraïbes sont les suivants :

Équateur. Renforcement des capacités nationales grâce à l'exécution du plan d'action national en faveur des droits de l'homme. Ce projet vise à renforcer le système démocratique, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, en renforçant les capacités du pays pour concevoir et mettre en œuvre un plan d'action national dans le domaine des droits de l'homme; coordination et suivi assurés par une commission nationale.

D. Nouvelles demandes reçues

66. Les nouvelles demandes de coopération technique reçues de pays d'Afrique sont les suivantes :

Guinée équatoriale. Demande d'envoi d'une mission d'évaluation des besoins et d'une assistance technique;

Guinée-Bissau. Demande d'assistance technique pour la consolidation de la paix;

Guinée. Demande d'assistance pour la promotion des droits de l'homme;

Libéria. Demande d'assistance technique dans le domaine des structures et mécanismes pour les droits de l'homme.

67. Les nouvelles demandes de coopération technique reçues de pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont les suivantes :

Guyana. Demande d'assistance technique en relation avec les obligations en matière d'établissement de rapports.

68. Les nouvelles demandes de coopération technique reçues de pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI sont les suivantes :

Ouzbékistan. Demande d'assistance dans le domaine de la promotion des droits de l'homme.

Annexe

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR
LA COOPÉRATION TECHNIQUE

Bilan au 16 novembre 1999 (en dollars É.-U.) ^a		
1.	Recettes	
	Solde au 1er janvier 1998 ^b	5 020 631
	Total des recettes perçues en 1998/99	14 244 372
	TOTAL DES RECETTES	19 265 003
2.	Engagements	
	Total des crédits alloués au 31 octobre 1999	13 554 858
	Total des crédits alloués du 1er au 16 novembre 1999	327 300
	Dépenses d'appui au programme (13 %) sur la base des crédits alloués	1 804 681
	TOTAL DES ENGAGEMENTS	(15 686 839)
3.	Montant estimatif du solde (brut) disponible au 16 novembre 1999	3 578 164
4.	Montant estimatif de la réserve opérationnelle de trésorerie (15 %)	1 666 343
5	Montant estimatif net des fonds disponibles pour les activités futures (-13 %)	1 911 821

^a Ce bilan a été établi par le secrétariat du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique. Il ne doit donc pas être considéré comme un document financier officiel de l'ONU.

^b Non compris les contributions versées directement au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.
